



Marchés publics

Marché de Services

« Installation et mise en service d'un système de vidéosurveillance et de caméras à vocation pédagogique sur le Domaine de Menez meur »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Syndicat Mixte du Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : Samuel GOBBE ; M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : samuel.gobbe@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

0.Type / forme du marché :

Marché de services en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360.

Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG de Prestations de Services en vigueur.

1. Généralités de la consultation :

1.1. Contexte

Le Parc naturel régional d'Armorique s'étend sur 125 000 ha et regroupe 44 communes, 8 communautés de communes ainsi que 4 villes porte : Brest, Carhaix, Châteauneuf du Faou, Landivisiau. Il présente une grande variété de paysages, de milieux et d'activités représentatives de la diversité écologique, économique et culturelle de la Bretagne. D'ouest en est, quatre grands secteurs composent ce territoire : les îles de la mer d'Iroise (Ouessant, Molène et Sein), la presqu'île de Crozon, l'Aulne maritime et la rade de Brest, les monts d'Arrée.

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le PNRA a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique et social en animant et coordonnant les actions économiques pour assurer une qualité de vie sur son territoire ;
- de contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Il dispose à cet effet de plusieurs sites ouverts au public dont le Domaine de Menez-Meur à Hanvec

Ce Domaine acquis en 1969 par le Conseil général du Finistère est ouvert au public et accueille plus de 25 000 visiteurs par an avec un objectif de 35 000 personnes en 2018.

Le domaine de Menez Meur est identifié comme le cœur historique du Parc naturel régional d'Armorique, ce dernier ayant la gestion du site depuis sa création.

Situé sur les premières crêtes des Monts d'Arrée, cet espace est le fruit d'acquisitions régulières, rassemblant aujourd'hui sur 680 hectares un concentré des paysages typiques de ces reliefs armoricains : landes, prairies, bocages et bois. Les milieux naturels préservés sont reconnus au plan communautaire par leur intégration dans le réseau Natura 2000 et classés par le Conseil général du Finistère en Espace Naturel Sensible. Un ensemble architectural d'intérêt est également présent sur le site, ainsi qu'une ferme d'exploitation.

Dans le cadre de la Charte 2009-2021 du Parc naturel régional d'Armorique, le domaine de Menez-Meur est repositionné progressivement autour d'un concept fédérateur, qui répond à 3 objectifs :

- redonner une identité affirmée au domaine et renforcer son caractère emblématique,
- positionner le domaine comme la vitrine du développement durable pour le Parc et ses partenaires institutionnels (Département du Finistère et Région Bretagne),
- mettre en synergie les missions de gestion respectueuse et durable des espaces agricoles et naturels, l'élevage conservatoire de races domestiques bretonnes et l'accueil des publics.

Pour mener à bien ces objectifs, le Parc a lancé le projet de développement du site en trois phases.

A ce jour les 2 premières tranches de travaux ont été réalisées, et la dernière tranche de travaux doit être lancée en décembre 2016 pour une période de 14 mois.

Aussi, pour améliorer l'accueil et la gestion du public sur site, nous souhaitons mettre en place :

- un système de vidéosurveillance avec retransmission en direct des images,
- des caméras à vocation pédagogique dans plusieurs enclos du Domaine avec retransmission en direct des images.

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conforme à la Loi 95-73 du 21 janvier 1995, à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo-protection. Elles devront également être conformes aux normes françaises et européennes en vigueur et à l'ensemble des textes applicables dans ce domaine.

Le prestataire retenu trouvera une aide pour la prise en compte de ces contraintes réglementaires et plus généralement pour la mise en place du projet dans le guide méthodologique pour la vidéo protection conçu par le ministère de l'intérieur et disponible sur le site www.videoprotection.interieur.gouv.fr.

1.2. Maître d'ouvrage

Le Parc naturel régional d'Armorique est maître d'ouvrage de ce projet.

1.3. Objectifs de la consultation

La présente consultation concerne :

- La fourniture, la pose et la mise en service de quatre caméras de vidéosurveillance situées : sur le parking, dans la ferme pédagogique, dans la ferme d'exploitation, dans l'enclos des loups et à l'accueil (cette dernière devra être relocalisée dans la boutique dès réception de la dernière tranche des travaux),
- La fourniture, la pose et la mise en service du poste de surveillance dans le meuble d'accueil (ce poste de surveillance devra être relocalisé dès réception de la dernière tranche de travaux),
- La fourniture d'une caméra mobile qui puisse séjourner à l'extérieur,
- La fourniture, la pose et la mise en service de cinq caméras à vocation pédagogique dans les enclos suivants : enclos des loups, enclos des cerfs, enclos des sangliers, entrée d'un nichoir et en haut d'un roch,
- La fourniture, la pose et la mise en service d'un poste de suivi de ces caméras pédagogiques dans l'espace pédagogique et retransmission dans le hangar et dans le nouvel espace d'exposition pour visualisations
- les connexions entre caméras et systèmes de pilotage

- Les prestations d'accompagnement (collecte des données, formations),
- La formation des agents sur site,
- La fourniture de prestations d'exploitation et de maintenance des systèmes installés.

Le candidat motivera sa proposition technique et présentera les avantages du système proposé.

Prescriptions générales :

- Pouvoir surveiller plusieurs points sensibles du Domaine depuis le poste d'accueil,
- Bénéficier d'un système qui permette de voir, depuis la ferme pédagogique, les animaux répartis sur l'ensemble du site,
- Bénéficier d'un outil simple, adapté et capable d'évoluer (installation de nouvelle caméra en fonction des besoins...)
- La mise en place du système devra limiter le recours au génie civil et utiliser au mieux la configuration des lieux,
- Le système devra s'intégrer au mieux aux espaces existants (qu'ils soient dans les bâtiments ou en espace naturel),
- Proposer une technologie modulable, évolutive et optimale qui garantisse la pérennité de l'investissement réalisé,
- Proposer une solution technique avec une autonomie énergétique et une forte qualité de retransmission,
- Si pour ce faire le système recourt aux réseaux sans fils, des précisions devront être apportées sur les mesures de sécurité qui garantissent la confidentialité des données et la qualité des transmissions,
- Le système devra proposer une très bonne résolution de l'image permettant une bonne identification des individus,
- Le système prendra en compte les problématiques d'éclairages liées à chacune des caméras et la nécessité de disposer d'images exploitables de jour comme de nuit,
- Le système devra être discret et protégé pour éviter toute tentative de dégradation,
- Le système pourra proposer des traitements simples pour faciliter notamment le contrôle automatisé du bon fonctionnement des caméras,

- La fourniture, la pose et la mise en service des matériels seront à la charge du candidat retenu ainsi, le cas échéant, que le câblage courant faible et courant fort. Les supports sont mis à disposition par le Parc,
- Proposer une solution avec coûts de fonctionnement, d'exploitation, d'administration et de maintenance mesurés.
 - Toute disposition sera prise par le candidat pour les éventuels travaux en hauteur.
 - L'assistance et l'établissement du dossier de demande en préfecture et la réalisation du dossier seront rédigés par le candidat retenu. Après validation, le Parc se chargera de transmettre le dossier d'autorisation à la Préfecture.

En option, il est demandé au candidat de chiffrer :

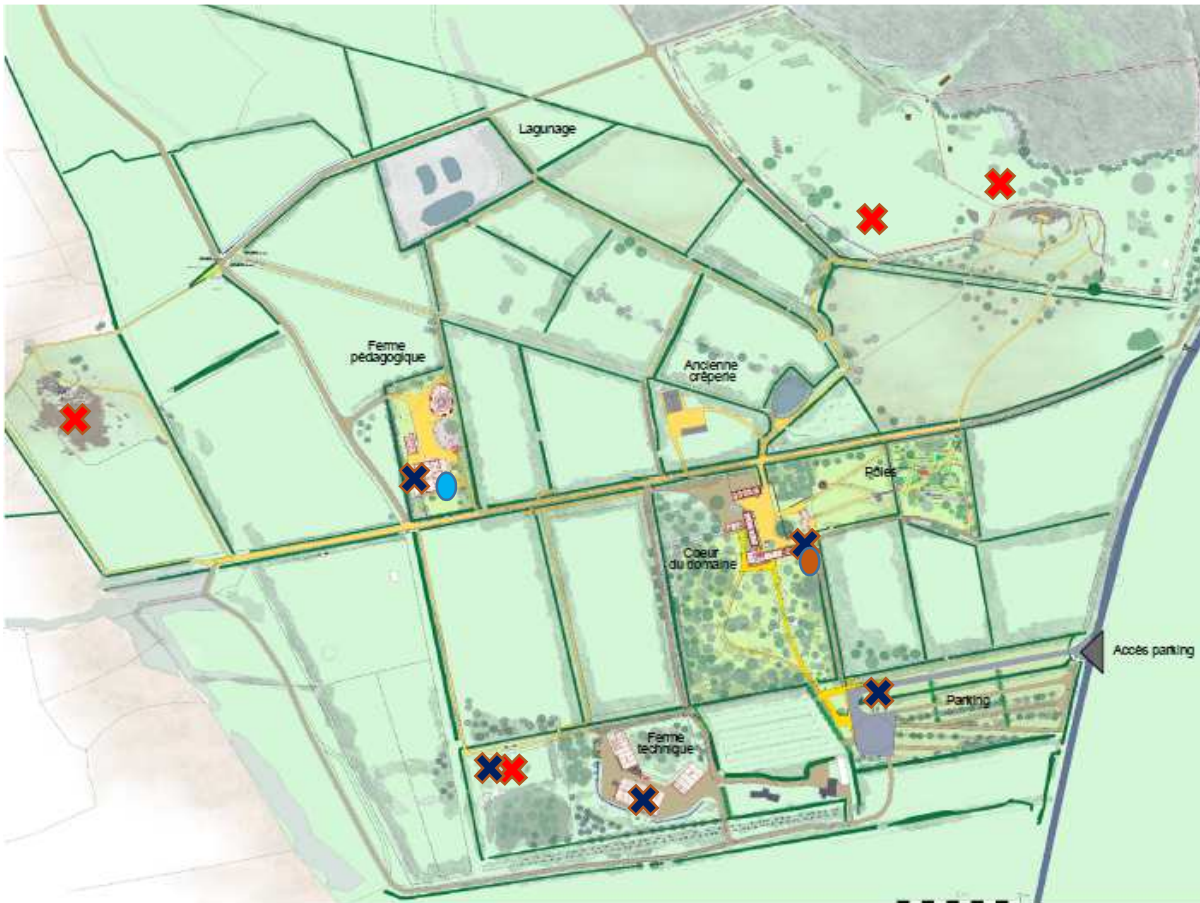
- Option 1 : la possibilité de stocker les images de l'ensemble du système (vidéosurveillance et caméras pédagogiques) sur 10 jours avec effacement automatique au-delà,
- Option 2 : la possibilité d'enregistrer les images des caméras,
- Option 3 : la possibilité de consulter les images des caméras à vocation pédagogique sur le site Internet du Parc ou du Domaine,
- Option 4 : contrat de maintenance 1 an renouvelable 3 fois.

Dans ce cas, le stockage des images devra être effectué dans un format standard.

Généralités :

- Le candidat proposera tous les aspects techniques de l'installation, la marque du matériel proposés, le type de technologie utilisée, le cas échéant les caractéristiques requises par les postes informatiques des « contrôleurs » et des logiciels nécessaires ;
- Une visite préalable du site concerné devra être effectuée. Aucun devis lié à la méconnaissance des locaux ne sera accepté par le PNRA,
- Pendant la phase de réponse à l'appel d'offres, les échanges entre le soumissionnaire et le PNRA se feront par écrit ou par messagerie. Les réponses aux questions posées par un soumissionnaire (en vue d'obtenir des renseignements complémentaires destinés à expliciter la nature de la consultation) seront fournies à l'ensemble des soumissionnaires afin de donner le même niveau d'information à chacun,
- Lors de la mise en service, l'ensemble des installations sera testé afin de s'assurer de leur bon fonctionnement d'une part, et de leur bonne affectation d'autre part,
- Le pouvoir adjudicateur pourra décider de recevoir les candidats les mieux placés dans le cadre du marché pour négociation,
- Le candidat proposera, en option, dans sa proposition un contrat d'entretien et de maintenance des appareils proposés. Il indiquera dans son étude et précisera le coût de ce service dans le bordereau des prix.
- Le candidat précisera les modalités de garantie et sa durée.

2. Descriptif du site et de la localisation des équipements



✕ : Caméras de vidéosurveillance

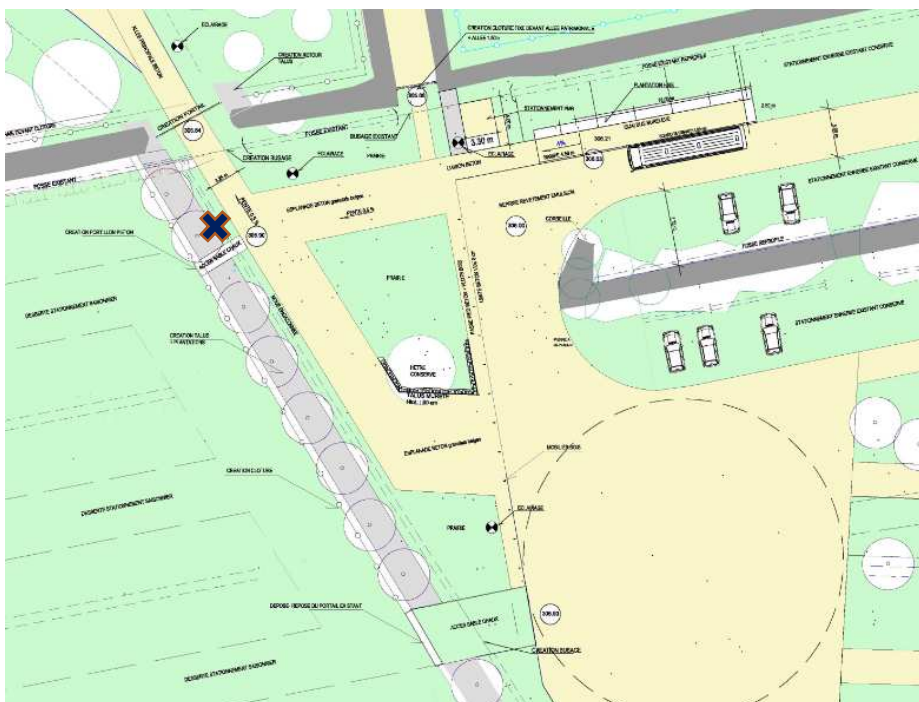
✕ : Caméras à vocation pédagogique

● : Report d'image du système de vidéosurveillance, poste de contrôle

● : Report d'image du système de caméras à vocation pédagogique

Système de vidéo surveillance :

- caméra 1 : sur le parking

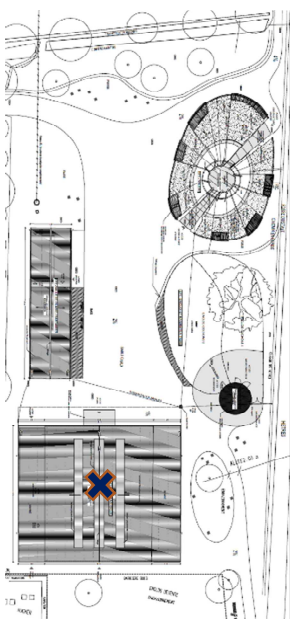


La caméra mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller la zone décrite sur l'image ci-dessus.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. Il devra être parfaitement intégré au site tout en étant visible par le visiteur afin d'avoir un effet dissuasif.

La proposition intégrera le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

- caméra 2 : dans la ferme pédagogique



La caméra mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller l'intérieur du hangar de la ferme pédagogique.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. Il devra être parfaitement intégré au site tout en étant visible par le visiteur afin d'avoir un effet dissuasif.

La proposition intégrera le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

- caméra 3 : dans la ferme d'exploitation

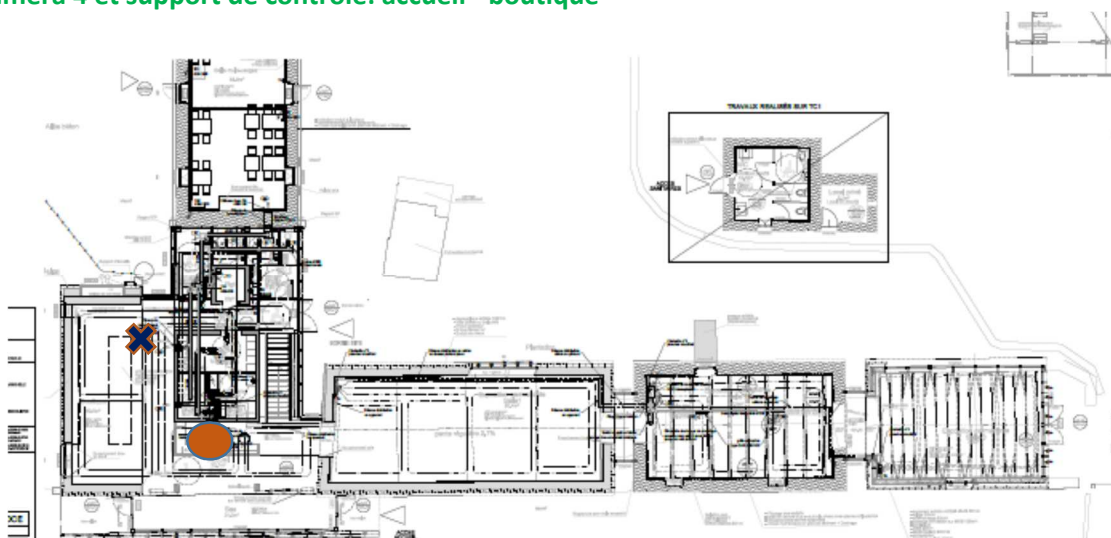


La caméra mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller l'intérieur de la ferme d'exploitation.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. Il devra être parfaitement intégré au site tout en étant visible par le visiteur afin d'avoir un effet dissuasif.

La proposition intégrera le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

- caméra 4 et support de contrôle: accueil - boutique



X Caméra située, à terme, au niveau de la boutique

● Poste de surveillance, situé au niveau de la borne d'accueil du public

La caméra mise en place sur ce secteur doit permettre de surveiller la future boutique mise en place dans le bâtiment d'accueil.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. Il devra être parfaitement intégré au site tout en étant visible par le visiteur afin d'avoir un effet dissuasif.

Le poste de surveillance devra être installé au niveau de la borne d'accueil du public. Il sera, pendant les heures d'ouverture du Domaine, consulté en direct par l'agent d'accueil.

La proposition intégrera la fourniture du matériel et du logiciel, le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

Dans l'attente de la construction de ce bâtiment lors de la dernière phase de travaux du Domaine (année 2017), la caméra n°4 et le poste de surveillance devront être installés dans l'espace d'accueil temporaire du site (espace mis en place en janvier 2017).

La proposition technique devra donc tenir compte du changement de place du matériel proposé. Ce changement devra pouvoir être réalisé en interne par les équipes technique du Parc.

Lieu d'implantation de la caméra et du poste de surveillance pendant la durée des travaux, dans l'attente de la mise en service du futur bâtiment d'accueil.

Système de caméras à vocation pédagogique :

Le système de caméra à vocation pédagogique, doit permettre de visualiser les animaux situés en extérieur à partir de la ferme pédagogique.

Il sera demandé au candidat de chiffrer un point d'appel dès l'espace d'exposition permanente pour que les personnes à mobilité réduite puissent profiter de ces retransmissions. Il s'agit d'étoffer notre offre de visite en rendant accessible :

- les enclos sur l'ensemble des périodes d'ouverture au public,
- les enclos aux personnes à mobilité réduite ou porteur d'un handicap,
- les animaux quand ils sont dans leur zone de « retrait par rapport à la visibilité du public ».

- caméra n°1 : dans l'enclos des cerfs

La caméra mise en place dans cet enclos doit permettre de visualiser les animaux présents dans l'enclos et cela quand ils sont dans leur zone de « retrait par rapport à la visibilité du public »

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux, de son intégration dans l'espace naturel et cela sans être accessible par les animaux ou les troubler.

A noter, il n'y a pas d'alimentation électrique à proximité ni de réseau fibre-. La transmission des images devra privilégier un mode sans fil.



- caméra n°2 : dans l'enclos des sangliers

La caméra mise en place dans cet enclos doit permettre de visualiser les animaux présents dans l'enclos et cela quand ils sont dans leur zone de « retrait par rapport à la visibilité du public ».

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux, de l'intégration dans l'espace naturel et cela sans être accessible par les animaux ou les troubler.

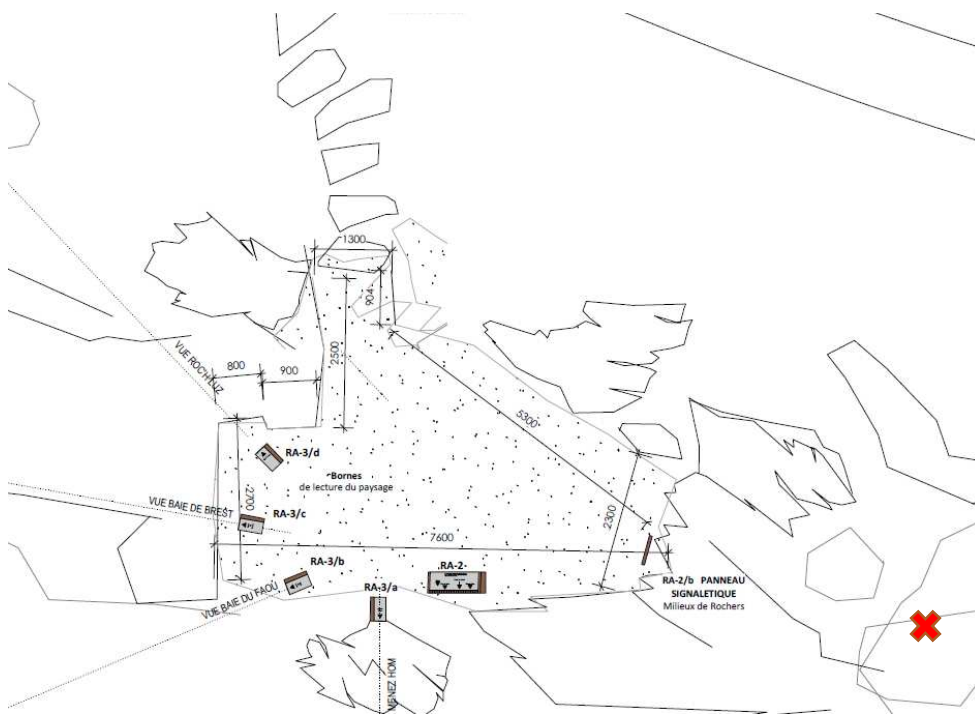
A noter, il n'y a pas d'alimentation électrique à proximité ni de réseau.



- caméra n°3 : le roch Glaz

La caméra mise en place sur cet espace doit permettre notamment aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès au panorama sur la rade de Brest, sur le point haut du rocher.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux et de son intégration dans le paysage.



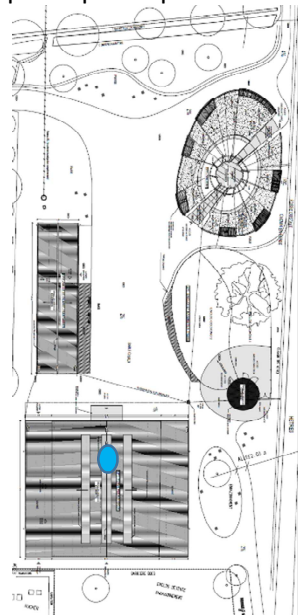
A noter, il n'y a pas d'alimentation électrique à proximité ni de réseau.

- support de lecture: ferme pédagogique

Les images des caméras à vocation pédagogique seront retransmises en direct sur un poste de lecture (un écran télé).

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation du support de lecture seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux. Il devra être parfaitement intégré au site d'un point de vue visuel mais également fonctionnel.

Le support de lecture devra être consultable par le visiteur et les groupes en situant de visite libre mais également par le public pendant les animations.



La proposition intégrera la fourniture du matériel et du logiciel, le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

Spécificité - caméra dans l'enclos des loups :

La caméra mise en place dans cet enclos doit permettre :

- de surveiller l'enclos du poste de surveillance situé dans le bâtiment d'accueil,
- de visualiser les loups de la ferme pédagogique.

Le type de matériel nécessaire et le lieu d'installation de la caméra seront déterminés par le candidat en fonction de la configuration des lieux, de l'intégration paysagère et cela sans être accessible par les animaux ou les troubler.



La proposition intégrera le câblage vidéo nécessaire au fonctionnement des matériels proposés ainsi, que le raccordement aux réseaux.

Caméra mobile

Ce système intégré pourra être placé n'importe où mais non raccordé au reste de l'installation (système autonome). Il s'agit d'une caméra haute définition, haute sensibilité avec micro et enregistrement sur SD carte 4 GO- Autonome – alimentation intégrée et recharge par cellules solaires. Autonomie minimum de 8heures d'enregistrement continu.

Option 5: le candidat devra chiffrer, en option, la possibilité d'enregistrer les images des deux systèmes de caméra de l'enclos des loups.

3. Détail technique du marché :

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposées par l'environnement existant dans les bâtiments et sur le site du Domaine de Menez Meure et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de son offre.

La visite des lieux est obligatoires (attestation de visite fournie sur site). A cet effet, le candidat devra prendre contact avec la Directrice adjointe du Parc naturel régional d'Armorique.

Le candidat devra se rendre compte, sur place de l'état des lieux et de la configuration du site.

En plus des équipements demandés, le candidat retenu devra :

- Fournir les logiciels de supervisions, de pilotage et de gestion des caméras et des supports,
- Réaliser les documents nécessaires pour la demande d'autorisation en préfecture,
- Réaliser les travaux de réseaux,
- Les plans des réseaux nouvellement créées,
- Former les utilisateurs,
- Proposer en option, un contrat de maintenance et d'entretien.

Qualité et pérennité des matériels

Tout le matériel fourni sera neuf et présentera toute les garantie de bon fonctionnement.

Dans le cas où les équipements ne proviendraient pas du même constructeur, l'entreprise retenue serait tenue pour seule responsable d'un mauvais fonctionnement.

L'entreprise retenue est tenue de conserver la capacité à réparer ou remplacer par des équipements équivalents, tous les matériels fournis dans le cadre du projet.

Le candidat sera responsable, par ailleurs, jusqu'à l'expiration du délai de garantie du maintien en bon état de service des installations.

Le candidat devra comprendre dans son offre toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.

Pour démontrer la capacité des équipements, le Parc se réserve le droit de demander aux candidats une démonstration concrète.

Normes et règlements applicables

L'ensemble des ouvrages devra répondre aux normes et règlements régissant les travaux de construction en France Métropolitaine, ainsi qu'aux normes internationales relatives aux réseaux.

La prestation devra, par ailleurs, être conforme aux clauses de l'ensemble de la réglementation en vigueur.

4. Mise en œuvre

Le candidat exposera la manière dont se déroulera le déploiement du système. Il accompagnera sa proposition d'un planning détaillé, d'un planning d'intervention et d'une note décrivant les moyens techniques mis en œuvre.

Le candidat devra mettre en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles qu'il juge nécessaire pour assurer le bon déroulement du projet.

Le candidat assurera en particulier l'installation, la mise en œuvre et le paramétrage de tous les supports de télécommunication, matériels et logiciels fournis dans le cadre du présent marché.

Il désignera un chef de projet qui remplira le rôle de coordinateur auprès des utilisateurs pour la durée du marché.

Travaux :

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art.

Le prestataire retenu doit l'ensemble de ces prestations au parfait achèvement des ouvrages, conformément aux documents de références, et en particulier :

- la fourniture et l'installation des caméras et des supports de contrôles, y compris les supports nécessaires et adaptés à l'environnement dans lequel elles seront implantées,
- la fourniture et l'installation de toutes les interfaces de communication en fonction des solutions de transmission choisies,
- la fourniture et le paramétrage du réseau de communication,
- la fourniture et l'installation des équipements vidéo,
- la fourniture et l'installation et le paramétrage des logiciels et le cas échéant, des enregistreurs nécessaires à l'exploitation du système, accompagnés de leurs licences d'exploitation,
- le cas échéant, l'ensemble du câblage cuivre, optique nécessaire pour les réseaux,
- tous les raccordements nécessaires au bon fonctionnement du matériel,
- le cas échéant, le raccordement électrique pour l'alimentation des caméras et supports à partir des tableaux le plus proche et la pose d'un disjoncteur,
- la fourniture des nouveaux réseaux créés,
- le génie civil.

Il est prévu la formation des agents et l'assistance au démarrage du système. La documentation technique (guide technique, guide utilisateur, plans...) devra, par ailleurs, être fournie en langue française et en format XLS.

Nettoyage et remise en état du site

Il devra être procédé à la remise en état du site et des locaux détériorés et /ou salis au cours des travaux. Si c'est prestations ne sont pas ou mal réalisées le Parc se réserve le droit de faire intervenir une entreprise extérieure. Le coût des travaux seront alors déduits du montant du marché.

Caractéristique du matériel

Indépendamment des prescriptions aux normes françaises auxquelles devront être conforme les différents matériels proposés. Le Matériel devra être :

- conforme au présent cahier des charges,
- robuste : la durée de vie, en tenant compte des contraintes d'exploitation (système installé en extérieur, en espace naturel ...), devra être indiqué au maître d'ouvrage et sera d'un entretien facile (facilité d'accès, interchangeabilité des pièces...),
- les caméras seront réglées, équipées et connectées au système de visualisation et, le cas échéant, au système de stockage, de façon que les images restituées lors de la visualisation en temps réel ou en temps différé permettent de répondre aux finalités pour lesquelles le système est mis en place, notamment aux finalités du système de vidéo protection a été autorisé et soit en tout cas dans les normes réglementaires
- les réseaux sur lesquels transitent les flux vidéo prennent en compte la sécurité de ces derniers, garantissant leur disponibilité, leur confidentialité et leur intégrité. Ceci devra en particulier être précisé dans le cas de l'usage de réseaux sans fil.

A minima, les caméras devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- caméra couleur jour/nuit
- zoom optique *18
- rayon de prise de vue (fixe ou orientable)

- mise au point : auto ou manuelle
- reset à distance
- nombre de pixel ?
- sortie vidéo
- résistance aux UV, aux intempéries, étanches
- température de fonctionnement : - 40 à + 50 °C
- réglage à distance
- système d'alarme à distance

Le système de supervision

Le système de supervision permettra une gestion complète, optimale et un contrôle total du système de vidéosurveillance.

Dans un souci de pérennité, le logiciel sera développé par un grand constructeur.

Ce système devra prévoir, 1PC d'exploitation et le cas échéant 1 PC enregistreur et 1 baie.

Les postes doivent gérer les 4 caméras.

Leur utilisation doit être simple

Le système de report des images des caméras à vocation pédagogique

Ce système devra prévoir, 1PC d'exploitation localisé dans l'espace pédagogique et le cas échéant 1 PC enregistreur et 1 baie.

Les postes doivent gérer les 4 caméras fixes et la caméra portable.

Leur utilisation doit être simple

Les PC doivent à minima :

- comporter un écran plat de 24 pouces pour la visualisation des images
- diffuser les images en couleur
- proposer un reset à distance
- nombre de pixel ?
- résister aux UV, aux intempéries,
- température de fonctionnement : - 40 à + 50 °C
- être réglable à distance
- système d'alarme à distance

5. Garanties

Il devra être indiqué dans l'offre la durée et les conditions de garantie du matériel et des installations proposés, ainsi que l'engagement du constructeur sur leur pérennité.

Le titulaire du marché assurera une assistance technique durant la période de garantie, comprenant :

- le complément de formation du personnel,
- la mise au point et l'adaptation fonctionnelle di personnel,
- la programmation et le paramétrage.

6. Prestations de maintenance

Option 4 :

En option, le prestataire détaillera sa proposition de contrat de maintenance en prenant en compte l'ensemble des éléments énoncés ci-après. Sa proposition devra comprendre :

- les moyens en matériel, matériel et stock de pièces détachées qui seront mis en œuvre pour garantir de manière continue le bon fonctionnement global des installations ;
- le coût du contrat annuel.

Le soumissionnaire proposera un contrat de maintenance pour l'ensemble des équipements et installations fournies. Ce contrat prendra effet à compter de la fin de la période de garantie qui sera d'une durée minimum d'un an.

La période de garantie ne débutera qu'à la levée de toutes les réserves de la recette définitive.

Les conditions du contrat de maintenance s'appliquent bien entendu intégralement durant la période de garantie.

Le contrat proposé prendra en compte la maintenance curative et préventive.

La maintenance curative consiste à corriger tous les défauts de fonctionnement d'un ou plusieurs organes des systèmes (matériels et/ou logiciels), qu'ils aient été signalés par les utilisateurs.

La maintenance curative comprendra, en complément de la garantie, un forfait qui inclut la main d'œuvre, les frais de déplacement et les pièces de rechange.

Chaque intervention fera l'objet d'un compte-rendu d'interventions afin de dresser un historique détaillé de l'ensemble des actions de maintenance entreprises.

La maintenance préventive inclut une visite par an. Ces visites devront avoir lieu pendant les heures ouvrables avec accord préalable avec les utilisateurs.

Pour chaque équipement, le soumissionnaire précisera les essais et vérifications qu'il estime nécessaire de réaliser lors de ces visites afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Pendant et à l'issue de chaque visite, le soumissionnaire s'engage de plus :

- à déclencher toutes les actions appropriées afin de remédier à un défaut constaté,
- à rédiger une check-list programmée des essais et/ou vérifications associées ainsi qu'un compte rendu indiquant ses éventuelles préconisations en vue d'améliorer le fonctionnement ou la sécurité de ces équipements.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Le marché est un marché de services, traité à prix ferme.

Variantes autorisées

4 options, à chiffrer

L'offre de prix devra être détaillée.

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

*** Remarque sur la désignation des groupements, des sous-traitants**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles du code des marchés publics. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

B. Durée du marché :

La durée du marché est de 18 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service qui vaudra démarrage de la mission.

Début prévisionnelle de la mission : février 2017.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|---------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Coût global d'acquisition, d'utilisation et de mise en service : | 50 % |
| 2. Valeur technique | 50 % |

Les critères sont pondérés (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Le candidat retenu, recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement accompagné d'un dossier de mise en œuvre des prestations (devis détaillé, note d'intention et planning), datés et signés par le candidat,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

F. Modalité de paiement :

Des acomptes seront versés selon le planning suivant :

- 10 % à la notification du marché,
- 20 % à la livraison du système de vidéo surveillance pour la ferme pédagogique et sur les espaces naturels,
- 20 % à la mise en service à la ferme pédagogique et sur les espaces naturels,
- 20 % à la livraison du système de vidéo surveillance pour les nouveaux bâtiments,
- 20 % à la mise en service dans les nouveaux bâtiments,
- 10 % à la fin de l'année de garantie.

Les acomptes seront payés sous 30 jours, après service fait, sur facture, conformément aux règles de la comptabilité publique, par virement.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié 1 place Saint Yves – 29460 DAOULAS

G. Résiliation – Pénalités de retard:

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – FCS par la formule suivante :

$P = (V * R) / 1000$ dans laquelle :

P = montant des pénalités;

V = valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variation de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations, si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;

R = nombre de jours de retard.

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le PNRA ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles restent dues en cas de résiliation.

Si le montant des pénalités est supérieur au montant du marché, le pouvoir adjudicateur prononcera la résiliation aux torts du titulaire.

H. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____, le _____